



Modification simplifiée n°2

du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vendargues

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Par délibération n°14531 en date du 29 mars 2017, le Conseil de Métropole a précisé les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Vendargues, visant à procéder à des modifications d'ordre rédactionnel et graphique du PLU, afin notamment de supprimer pour partie et réajuster l'emplacement réservé n°21 créé au bénéfice du Département pour l'élargissement de la voirie, en vue de l'implantation d'un pôle de services à l'entrée du parc d'activités du Salaison.

Le projet de modification simplifiée n°2 du PLU, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes associées ainsi qu'un registre destiné à recevoir observations, suggestions et remarques seront mis à la disposition du public pendant un mois, **du lundi 22 mai 2017 au vendredi 23 juin 2017 inclus**, aux jours habituels d'ouverture (sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles), à la mairie de Vendargues de 8h à 12h et de 13h à 18h, et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole de 8h à 18h.

Durant la période de mise à disposition, le dossier sera également consultable sur le site internet de la Commune de Vendargues (<http://www.vendargues.fr/>) et sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/mise-a-disposition-du-public>).

A l'issue de la mise à disposition, le Président de Montpellier Méditerranée Métropole en présentera le bilan devant le Conseil de Métropole. Le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, sera alors soumis pour approbation au Conseil de Métropole.